

# APEV

Aide aux Parents d'Enfants Victimes

**Bulletin N° 11 • novembre 2004**

3, rue Edouard Branly - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
Tél/Fax : 01 46 48 35 94 - e-mail : [apev@apev.org](mailto:apev@apev.org)

## Editorial



Assemblée Générale du 12 juin 2004

**Alain Boulay,**  
Président de l'APEV

**André Santini,**  
Ancien Ministre,  
Maire d'Issy-les-Moulineaux,  
Député des Hauts-de-Seine

**Nicole Guedj**  
Secrétaire d'Etat  
aux Droits des Victimes

**Patrick Myran**  
Secrétaire général de l'APEV

La création en mars 2004 d'un secrétariat d'Etat aux Droits des victimes représente pour les victimes la reconnaissance officielle réclamée depuis toujours par l'APEV.

La ministre, madame Nicole Guedj, nous a fait l'honneur d'assister à notre assemblée générale annuelle le

12 juin dernier au Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux, en présence de monsieur André Santini député-maire de la ville. Un dialogue s'est très vite et très naturellement établi entre la ministre et les nombreux parents présents, les témoignages et les questions ont permis un débat riche au bénéfice de chacun.

Depuis bientôt quatorze ans, l'APEV a eu des contacts avec les ministres de l'Intérieur et de la Justice de tous les gouvernements. Chacun d'eux a fait, à plus ou moins grands pas, progresser la cause des victimes. Celui qui jette un regard objectif sur ces dernières années y voit de nombreuses avancées législatives encourageantes, à poursuivre certes, mais néanmoins incontestables : création du

fichier d'empreintes génétiques (FNAEG), droit à l'information, création de l'OCDIP, suivi socio-judiciaire, traitement des pédophiles, ...

Nous attendons maintenant les actions concrètes qui viendront améliorer la place donnée aux victimes dans la procédure judiciaire, suite aux mesures annoncées par la ministre en septembre dernier. Si l'APEV s'est toujours efforcée de se poser en acteur et en interlocuteur du pouvoir politique et des institutions, plutôt que de s'enfermer dans une attitude revendicatrice négative, elle saura toutefois rester vigilante sur le respect des engagements pris.

Nous avons encore de nombreuses propositions à défendre, car, nous le savons bien, mais cela ne nous décourage pas pour autant, il y a tant à faire que la cause des victimes restera un combat de tous les instants.

Cependant la finalité de notre action demeure la proximité avec les victimes, et l'aide aux familles dans la difficulté. Nous nous efforçons d'être à leurs côtés chaque fois qu'elles en ont besoin et de répondre à l'objectif que nous nous étions fixé, être au service des victimes.

**Alain Boulay**  
Président de l'APEV

## Sommaire

- |   |        |   |        |
|---|--------|---|--------|
| • Editorial                               | page 1 | • Empreintes génétiques : l'histoire d'un fichier | page 5 |
| • La vie de l'association en 2003         | page 2 | • Dura lex, sed lex                               | page 5 |
| • C'était ma sœur                         | page 3 | • Irresponsabilité pénale                         | page 6 |
| • Nouvelles des familles                  | page 4 | • Activité internationale                         | page 6 |
| • Que nous apporte une émission de télé ? | page 4 | • Disparitions                                    | page 7 |
| • Le train de la vie                      | page 4 | • Prévention                                      | page 8 |
| • Elan de solidarité                      | page 4 |   |        |



### La lettre de l'APEV

L'APEV diffuse une lettre par courriel, pour informer de manière régulière ses membres et ses sympathisants sur la vie et l'actualité de l'association.

Pour recevoir cette lettre, il est possible de s'inscrire à partir du site [www.apev.org](http://www.apev.org)

# La vie de l'association en 2003

## 1. Accompagnement des familles

\* **12 avril** : réunion de parents à Grenoble, une vingtaine de parents se sont retrouvés dans les locaux de l'AIV (Aide, Information, Victimes). A cette occasion, les familles ont pu échanger et s'informer. Maître Hélène Marce, avocate, a répondu aux nombreuses questions qu'elles se posent. Organisation : Danièle Castro, antenne Isère.

\* **3 juin** : à Saint-Sébastien sur Loire près de Nantes, Alice Beupère, âgée de 15 ans, a été tuée sauvagement en juin 2002 par l'un de ses camarades d'école qui a voulu rejouer une scène du film *Scream*. Sur les lieux du drame a été créé un square à la mémoire de cette jeune fille, et une émouvante cérémonie a été organisée par la famille et la municipalité, à l'occasion du premier anniversaire de la disparition d'Alice. Pour l'inauguration de celui-ci. Patrick Myran, délégué régional a représenté l'APEV et témoigné sa sympathie aux parents.

\* **25 octobre** : à Issy-les-Moulineaux, journée de réflexion des parents dont l'enfant a disparu, en présence de Gérard Bon (policier bénévole à l'APEV) et du commissaire de police Daniel Douguet qui dirige l'Office Central pour les Disparitions Inquiétantes de Personnes (OCDIP).

\* **22 novembre** : réunion de parents à Lyon, en présence du Docteur Liliane Daligand (psychiatre) et d'Isabelle Bouclon responsable de l'association d'aide aux victimes de Lyon. Les échanges ont porté, entre autres, sur l'annonce du décès d'un proche à la famille. France3-régionale a réalisé un très bon reportage de cette rencontre. Organisation : Jeannine Saint-Pierre, antenne de Lyon.

## 2. Enfants disparus

Parallèlement à l'accompagnement d'une centaine de familles dont un enfant a disparu, l'APEV a participé à plusieurs actions spécifiques afin de sensibiliser le public et les pouvoirs publics.

\* **21 mai** : Conférence de Presse à la Chancellerie, en présence de Dominique Perben Garde des Sceaux et de Christian Jacob Ministre de la Famille, pour le lancement officiel de la journée internationale des enfants disparus le 25 mai, en collaboration avec La Fondation pour l'Enfance, La Mouette et l'APEV. Représentant : Alain Boulay.

\* **Mai-juin** : Nouvelle campagne d'affichage d'avis de recherche pour 16 enfants disparus ; 35.000 affiches ont été diffusées, dans les gares, les bureaux de postes, le métro, les aéroports parisiens, tous les commissariats de police et toutes les unités de Gendarmerie.

\* **16 et 17 mai** : Assemblée Générale de la Fédération Européenne pour les enfants disparus et exploités sexuellement, à Bruxelles. Annie Gourgue présidente de La Mouette et Arnaud Gruselle directeur de la Fondation pour l'Enfance ont été élus administrateurs. Représentant : Lysiane Lelue.

\* **24 mai** : Débat sur les risques d'Internet pour les mineurs, à la Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux, avec l'aide d'un spécialiste de la Gendarmerie Nationale. Organisation : Marie-José Boulay.

\* **du 4 au 6 juillet** : Colloque organisé par le NMPH (National Missing Person Helpline) à Windsor, dans la banlieue de Londres, réunissant des associations et des policiers européens. Participant : Gérard Bon.

\* **7 juillet** : Journée de travail avec les membres de l'association anglaise NMPH, pour étudier leur méthode et leurs actions. Participants : Alain Boulay et Gérard Bon.

\* **16 et 17 octobre** : colloque organisé à Québec par l'association « Nos Enfants disparus » (regroupant 5 ministères canadiens). Le Président de l'APEV a été invité à présenter les actions de l'association, les structures existantes et les moyens mis en place en France pour la recherche des enfants disparus. Lors de son passage à Montréal, il a rendu visite à l'association « Réseau Enfant Retour » et à sa présidente Marcèle Lamarche avec laquelle l'APEV est en contact depuis 12 ans.

## 3. Présence de l'association dans les médias

Le Président de l'APEV et les délégués régionaux sont intervenus régulièrement lors des journaux radio-phoniques (RTL, Europe 1, France Info, France Inter, France-Bleue, ...) et télévisuels (TF1, France 2, France 3), sur les sujets d'actualité concernant le droit des victimes, l'irresponsabilité pénale et les disparitions.

\* **21 janvier** : sur France 5, émission « C dans l'Air » présentée par Yves Calvi, sur le thème des disparitions. Participant : Alain Boulay.

\* **26 février** : sur France 5, émission « Les Maternelles » sur le thème des disparitions. Participant : Alain Boulay et plusieurs familles.

\* **15 mai** : émission de Pierre Monaton « Qu'en pensez-vous ? » sur France Bleue-Isère dont le sujet était « Disparitions : Comment supporter l'absence ? ». Participant : Danièle Castro, plusieurs familles sont également intervenues au téléphone pendant l'émission.

\* A l'occasion du 25 mai, journée internationale des enfants disparus, plusieurs Délégués régionaux de l'APEV et plusieurs familles ont participé à des reportages sur toutes les chaînes locales et nationales.

\* **24 septembre** : débat sur la Chaîne Parlementaire du Sénat à propos de l'irresponsabilité pénale. Participant : Alain Boulay.

\* **26 septembre** : sur France 5, émission « Que dit la loi » sur le thème de l'irresponsabilité pénale. Participant : Alain Boulay.

\* **16 décembre** : débat sur France Culture sur les disparitions, autour de la disparition d'Estelle. Participant : Alain Boulay.

## 4. Réunions ministérielles

\* **9 janvier** : Première rencontre des associations de victimes organisée par le ministère de l'Intérieur, au ministère et au centre technique de la gendarmerie nationale à Rosny sous Bois. Le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, a cloturé la journée par un échange avec les représentants des associations. Participants : Alain et Marie-José Boulay, Annie Ghuysen et Patrick Myran.

\* **29 janvier** : Réunion de travail au Ministère de la Justice avec Mesdames Corinne Perben et Bernadette Chirac, avec plusieurs associations de protection de l'enfance. Participant : Alain Boulay.

\* **22 avril** : Audition du Président de l'APEV par la commission des lois de l'Assemblée Nationale, à propos du projet de loi dite Perben 2.

\* **16 juin** : Deuxième rencontre des associations de victimes du Ministère de l'Intérieur, à Ecully pour la présentation des installations scientifiques de la Police, et visite de l'Ecole Nationale Supérieure de Police à Saint-Cyr au Mont d'Or. A cette occasion, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, a rappelé que la victime a droit à plus de considération que le délinquant. Participants : Alain Boulay et Jeannine Saint-Pierre.

\* **18 juin** : Audition du Président de l'APEV par la commission des lois du Sénat, sur le projet de loi dite Perben 2.

\* **23 juin** : Réunion de travail au Ministère de la Justice avec Mesdames Corinne Perben et Bernadette Chirac. Présentation des actions de formation dispensées par l'APEV. Participants : Alain et Marie-José Boulay.

\* **4 novembre** : Journée de réflexion avec les associations organisée par le Ministère de l'Intérieur, au CNEF de Gif/Yvette, sur la participation des associations à la formation des policiers et des gendarmes. Le président de l'APEV a été invité à exposer les actions faites par l'association depuis 1993 dans ce domaine. Participants : Alain Boulay, Christian et Geneviève Dumont.

\* **12 novembre** : réunion avec des parlementaires à l'Assemblée Nationale, pour présenter le projet SOS Enfants Disparus, aux côtés de la Fondation pour l'Enfance. Participant : Alain Boulay.

\* **12 novembre** : réunion de travail au ministère de la Santé, pour sensibiliser le milieu médical aux disparitions d'enfants. Participant : Alain Boulay.

## 5. Groupes de travail

\* **2 juin** : Alain Boulay et Jeannine Saint-Pierre ont été reçus par madame Christine Boutin, député des Yvelines, chargée de mission par le Premier Ministre d'une étude sur les problèmes des adolescents, et plus particulièrement du suicide des jeunes..

\* **2 juillet** : Les Ministres de la Justice et de la Famille ont mis en place, à la Chancellerie, plusieurs groupes de travail pour étudier le phénomène des disparitions et les moyens de lutte et de prévention à mettre en œuvre. L'APEV a participé très activement à ces réflexions, en apportant son expérience dans ce domaine. Les conclusions ont été diffusées en janvier 2004 lors d'une conférence de presse à la Chancellerie ; parmi les propositions, la création de l'association SOS Enfants Disparus. Participant : Alain Boulay.

\* **15 septembre** : le Garde des Sceaux, Monsieur Dominique Perben, a mis en place un groupe de travail pour étudier une réforme de la procédure de déclaration d'irresponsabilité pénale, en application de l'article 122.1 du Code de Procédure Pénale. L'APEV, représentée par Alain Boulay, a eu le privilège de faire partie de ce groupe de travail, aux côtés de 3 magistrats, 1 avocat et 2 psychiatres. Annie Ghuysen, concernée par cette problématique, a beaucoup contribué à la réflexion sur le sujet, et à la rédaction d'un document précisant les demandes et les propositions de l'APEV. Le groupe de travail a remis un rapport au Ministre de la Justice début 2004. Depuis un nouveau groupe de travail Justice-Santé travaille sur ce sujet.

## 6. Manifestations, Colloques et conférences

Durant l'année, représentée par son Président et les Délégués régionaux de l'association, l'APEV a participé à plusieurs manifestations, colloques et conférences, afin de présenter les actions de l'association et témoigner du vécu des victimes.

\* **7 mars** : Colloque organisé à l'Assemblée Nationale par l'Association Française de Victimologie, à propos des peines de sûreté. Participants : Alain et Marie-José Boulay.

\* **31 mars** : A Paris, première du film DINA au profit de la Fédération Européenne pour les enfants disparus et exploités sexuellement, en présence des acteurs et de nombreuses personnalités. Participants : Alain et Marie-José Boulay.

\* **3 avril** : journée anniversaire de l'Association le M.A.S (mouvement d'action sociale) à Lyon, « 20 ans au service des victimes- prévention des phénomènes de victimisation », en présence de Sabrina Bellucci, chargée de mission à l'INAVEM. Participant : Jeannine Saint-Pierre.

\* **14 avril** : Soirée-débat organisée par un groupe d'élèves du lycée Jeanne d'Arc de Rennes. Étaient également présents un psychologue et le responsable départemental de l'association correspondante de l'INAVEM. Cette soirée avait un côté particulièrement émouvant puisque la fille de l'un des professeurs avait été assassinée dans les mois précédents. Participant : Patrick Myran.

\* **29 avril** : Conférence débat à l'aumônerie des prisons en présence du député Jean-Luc Warsman, auteur d'un rapport sur l'exécution des peines. Participant : Alain Boulay.

\* **17 mai** : journée d'étude organisée par l'Association Française de Criminologie à Aix en Provence sur le thème « Troubles psychiques et soins consentis ». Participants : Danièle et Tonio Castro.

\* **24 juin** : cérémonie du baptême de la 53<sup>e</sup> promotion des futurs commissaires de police à l'École Nationale Supérieure de Police de Saint-Cyr-aumont-d'or, en présence du ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy. Participante : Jeannine Saint-Pierre.

\* **26 et 27 juin** : XIX<sup>ème</sup> Assises de l'INAVEM à l'Hôtel de Ville de Paris ; le thème cette année était « Humanité et compétence, l'ambition associative ». Participants : Alain Boulay, Danièle Castro et Annie Ghuysen.

\* **9 septembre** : Remise du prix « famille au cœur » par la Fondation Mac Do. Participante : Annie Ghuysen.

\* **13 novembre** : Assemblée Générale de l'association « Aide, Information, Victimes » à Grenoble. Le projet intercommunal de SAVU (service d'Aide aux Victimes d'Urgence) a été présenté. Participant : Danièle Castro.

\* **19 novembre** : Signature à Issy-les-Moulineaux de la charte " ville amie des enfants " par le député-maire André Santini, en présence de Jacques Hintzy président de l'UNICEF-France. Participant : Alain Boulay.

\* **11 décembre** : Conférence à l'Institut de Victimologie Rhône-Alpin, présidée par le Docteur Ariane Casanova, psychiatre au Ministère de la Justice, dont le thème était : " il n'est jamais trop tard pour cesser d'être une victime ". Participante : Jeannine Saint-Pierre.

## 7. Formation des professionnels

\* Depuis 11 ans, l'APEV intervient lors des stages de formation des directeurs d'enquête et des commandants de compagnie à l'école de Fontainebleau de la Gendarmerie Nationale. Cette année, Alain Boulay a été sollicité pour intervenir lors de 7 stages regroupant plus de 230 gendarmes.

\* **27 février** : Comme tous les ans maintenant, intervention auprès des étudiants en victimologie à la faculté de Lyon. Intervenant : Alain Boulay.

\* **7 mars** : En compagnie de Françoise Rudetski de SOS-Attentats, participation à la formation permanente des aumôniers protestants des prisons. Intervenant : Alain Boulay.

\* **12 mars** : Intervention à l'École Nationale de la Magistrature de Bordeaux dans le cadre d'une formation continue pluridisciplinaire de professionnels en contact avec les victimes ou avec les délinquants (directeurs de prison, directeurs d'hôpitaux, travailleurs sociaux, ...). Aux côtés de Patrick Myran, Secrétaire de l'APEV, qui explique le vécu et le ressenti des victimes dans leurs relations avec le monde judiciaire, interviennent également des professionnels magistrats ou avocats, et Madame Liliane Daligand, médecin psychiatre, responsable de l'assistance aux victimes aux hôpitaux de Lyon.

\* **9 avril** : Le centre de formation de la Police de Gif/Yvette a de nouveau fait appel à l'APEV pour la formation des correspondants victimes départementaux de la Police Nationale. Intervenant : Alain Boulay.

\* **20 mai** : journée désormais habituelle consacrée aux victimes dans le parcours initial des nouvelles promotions des auditeurs de justice à l'ENM de Bordeaux. Intervenant : Patrick Myran.

\* **19 au 23 mai** : « Œuvre de justice et victimes », interventions lors de la formation permanente des magistrats, à l'ENM de Paris. L'accompagnement des victimes, intervenant : Alain Boulay. La place des victimes dans la libération conditionnelle, intervenant : Marie-José Boulay.

\* **17 décembre** : Intervention auprès des étudiants du DESS de victimologie de la faculté de Pau. Intervenant : Alain Boulay.

## C'était ma sœur

Je ne garde finalement que très peu de souvenirs. Je me souviens des gendarmes et des journalistes. Je revois mon visage et le sien à la une de différents journaux.

Papa est en larmes, et il lâche les mots que personne ne veut entendre : "Ils l'ont tuée".

Il y a un avant et un après ces jours-là.

Je suis aujourd'hui plus âgée qu'elle ne l'a jamais été. Gaëlle avait seize ans.

Je me souviens de sa passion dévorante et contagieuse pour le piano, ce piano qui nous berçait le soir, mon petit frère et moi. Je me souviens de sa volonté, surtout quand il s'agissait de nous défendre. Je me souviens de ses conflits avec mon grand frère, des batailles de crêpes, de sa "chambre aux trésors" ...

Bien au delà de la mort, je l'aime. Le piano s'est tu mais certains airs restent en tête.

En ces tristes jours, la douleur nous unissait ma famille et moi, chacun acceptant le sort à sa manière. Mon père avait choisi le silence, seules ses

larmes témoignaient de son chagrin. Ma mère oscillait entre réconfort des autres et léthargie. Dans de telles circonstances, les enfants passent au second plan. Comme si la douleur était l'apanage des adultes. Mais qui se soucie des gosses quand les parents s'effondrent ?

Bien sûr Yanis, mon petit frère, du haut de ses deux ans, vivait le drame innocemment. Mon grand frère Johane, quant à lui, se réfugiait dans l'alcool et dans un style vestimentaire à la mesure de ses sentiments.

J'avais six ans, et, silencieusement, je faisais face, m'efforçant de comprendre l'incompréhensible.

Jugés trop jeunes, Yanis et moi n'avons pas été autorisés à assister à l'enterrement de notre sœur. Au-delà du choc, de la violence et de la peine qu'aurait pu susciter une telle cérémonie, j'aurais aimé dire au revoir à Gaëlle et pouvoir ainsi entamer mon deuil. La journée de l'enterrement restera à jamais gravée dans ma mémoire, puisque j'étais à l'école ce jour-là et que j'ai vu ma maîtresse partir lui dire adieu sans moi, et que malgré mes supplications, elle n'a pas cédé. Inconsciemment, j'ai alors

toujours cru que sa mort n'était qu'une mauvaise plaisanterie, et qu'elle jouait à cache-cache avec nous. Mais alors pourquoi toutes ces larmes ? Plus je prenais de l'âge, plus la désillusion se faisait grande. "Gaëlle, où es-tu ?"

J'ai compris. Compris qu'il était temps de faire son deuil, et que, puisqu'on m'avait interdit de la saluer une ultime fois, j'allais tout recommencer. Munie des documents disponibles à la maison, j'ai revécu ces moments difficiles, tué ma sœur de nouveau, et enfin j'ai pu vivre sans l'idée obsédante que j'aurais dû mourir à sa place.

Je n'ai pas pour l'instant l'intention d'attirer pitié et compassion sur notre famille, je n'ai pas la prétention de faire la morale à qui que ce soit, mais vous, parents qui avez perdu un être cher, ne laissez pas vos enfants en dehors de ces histoires, car même si c'est dur, ça en vaut la peine. D'une façon ou d'une autre, ils vont souffrir, alors n'ayez pas peur d'affronter cette épreuve ensemble.

Solène Myran

# Que nous apporte une émission de télé ?

Pourquoi certains d'entre nous acceptent-ils de paraître à la télévision ?

Ayant été sollicitée pour apporter mon témoignage à l'émission "ça se discute", après la projection du film "La peine d'une mère", je me suis posé la question : qu'est-ce que cela va m'apporter ?

Est-ce que cela aidera à retrouver l'assassin de notre enfant ?

Et pourtant j'ai accepté, comme j'accepte le plus souvent, parce que quand je parle de Sabine, à ce moment précis, des millions de personnes pensent à elle, et j'attends le déclic de quelqu'un qui à un moment donné se décidera à parler et à nous aider à aller vers la vérité.

J'ai participé à plusieurs émissions, nous avons toujours été très gentiment reçus et bien accompagnés, mais le résultat est très inégal selon les émissions.

Il y a plusieurs années, pour " Témoin N°1 ", Jacques Pradel et Patrick Meney sont venus chez nous et nous avons longuement parlé.

Un jour, Claire Perdrix de FR3 s'est déplacée de Paris à St-Nazaire pour nous rencontrer lors de l'émission "complément d'enquête". La journaliste était très attentive à notre douleur.

TF1 a envoyé son équipe de Nantes tout un après-midi, les journalistes étaient très gentils, très compréhensifs, mais pour 12 secondes d'antenne au journal de 13 heures. J'ai été profondément déçue, parce que notre entourage n'y a rien compris, alors les téléspectateurs...

Lors de l'émission "ça se discute", j'aurais aimé rencontrer Jean-Luc Delarue, parler avec lui avant. Mais il ne fait que présenter son émission, sans

connaître les intervenants, je le déplore, ses collaborateurs préparent parfaitement notre intervention, dommage qu'il soit lui si en retrait des invités.

Et que dire du montage, Anne Richard, la comédienne très sympathique qui jouait dans le téléfilm une jeune maman dont l'enfant a été assassiné, avait eu à cœur de rencontrer des parents pour pouvoir interpréter correctement son rôle et ne pas choquer les familles. Elle a raconté sa démarche, sa rencontre avec le président de l'APEV avant le tournage, ses propos ont été tronqués, son témoignage n'a pas été diffusé.

A chacun de bien mesurer ce qu'une apparition à l'antenne peut apporter dans l'avancée d'une enquête ou dans sa vie personnelle, en pensant bien sûr à toute sa famille.

Peut-être faut-il ne pas tout accepter.

Car on est souvent déçu.

**Geneviève Dumont**

## Le train de la vie

De retour de Paris, pour une réunion de l'Association, je me suis retrouvée dans le T.G.V. face à deux jeunes femmes qui revenaient du premier congrès de médecine foetale ( la beauté de la gestation ).

Alors que je lisais, sur le bulletin de l'Association, les articles concernant l'accompagnement des familles lors des procès d'assises, la journée internationale des enfants disparus, le suicide chez les adolescents, les contacts avec le Ministère de la Justice, et tout ce qui concerne notre quotidien, ces sages-femmes évoquaient leur journée.

Leur préoccupation était axée sur la naissance, avec des mots que je n'avais pas entendus depuis longtemps, échographie obstétricale, concordance ventricules-oreillettes, périmètre céphalique ...

Entre le plaisir de mettre au monde dans les meilleures conditions possibles et les réalités que nous vivons à l'Association, j'ai pensé au cheminement d'une vie.

Entre ces jeunes femmes et moi-même, il manquait le parcours de cette vie, qui, suivant les rencontres positives ou négatives, peut se révéler brillante ou compromise.

Les actions de prévention de l'A.P.E.V. contribuent également à éclairer nos enfants sur les dangers de la vie.

**Jeannine Saint-Pierre**

## Elan de solidarité

Cela s'est passé près de Guingamp après la disparition d'une femme de 44 ans.

Le 19 mars, à l'initiative des sociétés de chasse du secteur et en accord avec la gendarmerie, un appel à des volontaires a été lancé dans le journal "Le Télégramme", pour effectuer une recherche sur le terrain.

19 communes y ont participé, ce qui a permis de mobiliser environ 300 personnes. Mon mari et moi, nous avons répondu à cet appel. La configuration du terrain n'était pas facile, bois, ronciers, mares, étangs, rivière, maisons abandonnées... Il a fallu du temps et un fort collectif pour faire ce travail minutieux.

Cet élan de solidarité a permis de retrouver le corps de cette malheureuse personne dans un taillis, après 1 heure et demie de recherche. La population locale peut être d'une grande aide, mais est-elle toujours suffisamment sollicitée ?

**Marie-Françoise Kernec**

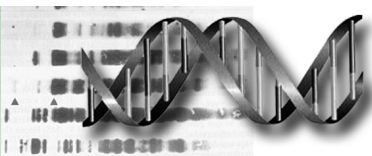
## Nouvelles des familles

\* Les 12, 13 et 14 février 2003, Jeannine Saint-Pierre, responsable de l'antenne de Lyon, a accompagné la maman de Marine devant les assises de l'Ain qui jugeait le meurtrier de la petite Marine. Celui-ci a été condamné à 22 ans de réclusion criminelle.

\* Le procès du jeune meurtrier d'Alice Beaupère a eu lieu à huis clos à Nantes du 27 au 29 avril 2004. Cependant, Patrick Myran a été autorisé à y assister aux côtés des parents en tant que représentant de l'APEV. Le verdict a été de 22 ans, l'excuse de minorité n'ayant pas été retenue, en raison de la proximité de la majorité du meurtrier au moment des faits, et du déroulement de ceux-ci. Le procès en appel a eu lieu à Rennes du 15 au 19 novembre 2004, le meurtrier a vu sa peine aggravée, elle a été portée à 25 années.

\* Au terme d'une semaine de débats, la cour d'assises de la Moselle a condamné, vendredi soir, Stéphane Krauth, 26 ans, à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une peine de sûreté de 22 ans pour le meurtre de Karine Schaaff. Son ancienne compagne a été condamnée à 3 ans de prison ferme.

# Empreintes génétiques : l'histoire d'un fichier



*Sans "l'affaire Dutroux" le fichier d'empreintes génétiques existerait-il aujourd'hui?*

Proposée par l'APEV dès 1995, la création d'un tel fichier a immédiatement été décriée par les défenseurs des droits de l'Homme comme une atteinte aux libertés individuelles, celles des agresseurs, sans penser aux victimes.

Il faut attendre le congrès de Stockholm en août 1996 pour que la lutte contre les pédophiles devienne une priorité de tous les pays. C'est alors qu'au même moment, éclate en Belgique l'affaire Dutroux mettant un visage sur la pédophilie.

Les associations qui luttait depuis des années pour alerter les pouvoirs publics allaient enfin être écoutées.

En septembre 1996, le Premier ministre Alain Juppé réunit à Matignon quelques associations autour des principaux ministres de son gouvernement (Jacques Toubon, Xavier Emmanuelli, Jacques Barrot). Au cours de ces entretiens l'APEV fait plusieurs propositions : traitement des pédophiles, suivi des agresseurs sexuels à leur sortie de prison et création d'un fichier d'empreintes génétiques.

Dès le mois de novembre 1996, le Garde des Sceaux Jacques Toubon dépose un projet de loi visant à lutter contre les agressions sexuelles et à protéger les enfants, ce projet regroupant 3 grands

volets : prévention des crimes, reconnaissance des victimes et répression des agresseurs.

Le 17 juin 1998, est enfin votée la loi qui crée officiellement le Fichier National des Empreintes Génétiques (FNAEG).

Mais tout semble prévu pour que ce fichier ne voie jamais le jour : accord préalable du conseil d'Etat, deux ans d'attente pour la publication des décrets d'application, limitation de son usage aux seuls délinquants sexuels définitivement condamnés (soit parfois plusieurs années après les faits), et hypocrisie suprême, obligation de l'accord du délinquant pour y figurer. Et bien entendu aucun moyen financier n'est dégagé ...

Comment dans ce cas s'étonner que 5 ans plus tard le fichier ne contienne qu'un millier d'empreintes, quand celui d'Angleterre en contient 1 million et demi ?

Plusieurs associations ont joint leurs voix à la nôtre. Après une première extension timide par la loi de février 2002, il faut attendre la loi sur la sécurité intérieure de mars 2003 pour que ce fichier puisse véritablement exister : extension à tous les criminels et tous les

délinquants dès leur implication dans une affaire, suppression de l'accord du délinquant, augmentation des moyens.

Malgré cela, le FNAEG ne contient à fin juin 2004 que 25.000 empreintes au lieu des 400.000 prévues par le ministère.

Pourtant, les barrières idéologiques sont maintenant tombées, le fichier ayant permis d'innocenter certaines personnes. Et il aurait pu aussi sauver des vies humaines, des affaires tristement célèbres l'ont prouvé, telles l'affaire Guy Georges, arrêté en mars 1998, 3 mois avant le vote de la loi, mais 3 ans après nos premières propositions.

En mars 2004, la loi Perben 2 a décidé la création d'un fichier des agresseurs sexuels qui donnera un sens au suivi socio-judiciaire à leur sortie de prison, décision prise aussi par la loi du 17 juin 1998. Encore 6 années de perdues.

Combien de temps faudra-t-il encore attendre la mise en place effective de ce nouvel outil ?

Et combien de personnes vont-elles payer de leur vie ces inexplicables attermoissements ?

**Alain Boulay**

## Dura lex, sed lex

Ça gronde souvent sous les casques de ma connaissance. Sous le mien aussi d'ailleurs : 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, et à peine le temps de passer la 3<sup>ème</sup> qu'il faut tourner la poignée en avant, doucement sur les tours, attention aux radars. Alors la 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup>, autant les réserver à l'autoroute, et encore, avec modération !

Tout ça c'est la faute à "Sarko" qui en veut à nos libertés. Pourquoi ne pas laisser chacun exercer ses talents, la route appartient à tous !

Ce discours libertaire, j'ai peine à m'y associer, même si je sais pourtant qu'un jour mes propres points risquent d'être mis à mal !

Car c'est ce même type de discours qui

nous a été servi à d'autres moments, et en particulier lorsqu'il s'agissait de mettre en place le fichier des empreintes génétiques. De même que l'on a préféré à une époque laisser à quelques milliers de personnes le droit de tuer ou d'être tués sur la route, plutôt que d'affronter l'impopularité par des contrôles coercitifs, on a préféré, au nom des Droits de l'Homme, ne pas "ficher" les individus dangereux pour nos enfants, quitte à laisser des crimes non élucidés, des meurtriers non identifiés, ou, on l'oublie souvent, des suspects innocents emprisonnés, pourvu que le mythe de la sacrosainte liberté individuelle soit respecté.

On a choisi le rigorisme idéologique et préféré l'inaction au pragmatisme.

Il faut avoir le courage de fixer des objectifs et savoir se donner les moyens de les atteindre. La diminution des chiffres de la mortalité routière est déjà éloquent, espérons que ceux de la criminalité le seront tout autant.

Nous vivons en société, et qu'on le veuille ou non, la liberté de chacun a forcément des limites fixées par le respect dû aux autres. C'est parce qu'ils l'ont oublié que les meurtriers de nos enfants les ont privés de leur vie. Mais si tout un chacun condamne un tel acte, ne convient-il pas aussi de condamner la passivité de ceux qui choisissent de ne rien faire ?

**Patrick Myran**

# Irresponsabilité pénale

*Le crime est une rupture brutale du lien social, il implique une victime et un agresseur ; s'il s'inscrit dans la démente, il relève de la justice, de la santé et de l'administration civile.*

L'insatisfaction des familles de victimes est quasi générale lorsqu'une ordonnance de non-lieu est prononcée par le juge d'instruction en application de l'article 122.1 du Code pénal : insatisfaction de voir clore l'instruction sans qu'elle soit parvenue à son terme, insatisfaction de ne pas voir les faits et leur auteur officiellement reconnus, insatisfaction de voir remises en liberté, sans aucune surveillance, des personnes dangereuses.

La demande des victimes n'est pas une demande de thérapie, ni une demande de cérémonie rituelle pour justifier les décisions prises, ni l'assouvissement d'un sentiment de vengeance.

Les victimes ne remettent pas en cause le principe de l'irresponsabilité pénale. Elles peuvent l'admettre dès lors que l'auteur des faits est désigné et que des mesures de sécurité strictes sont prises pour garantir la sécurité et éviter les récidives.

L'irresponsabilité pénale est reconnue par tous les pays, la France est pourtant

le seul pays européen à ne pas faire comparaître tous les criminels devant une juridiction pénale : matérialisation des faits, désignation de l'auteur, et exemption de peine en cas d'irresponsabilité pénale. La tenue d'un "procès" ne relève pas d'un acharnement à obtenir une sanction pénale comme se l'entendent dire la plupart des victimes. Pourquoi cette exception française ?

La sortie de l'hôpital psychiatrique est un risque : risque pour les victimes, risque pour la société, risque pour le sujet lui-même. L'évaluation de ces risques et des mesures à prendre doit être le résultat d'un consensus entre santé et justice.

Pour prévenir les récidives, protéger les victimes et permettre leur information, cette démarche pourrait être calquée sur celle concernant les agresseurs sexuels à leur sortie de prison ou sur celle des libérations conditionnelles.

En 2002, une réflexion a été engagée par les parents réunis au sein de l'APEV : le 30 novembre, un groupe de travail s'est tenu afin de permettre aux parents d'échanger avec des professionnels de la justice et de la santé. L'objectif était de mettre en évidence, au travers du vécu de plusieurs familles, les dysfonctionnements de la procédure judiciaire lorsque l'irresponsabilité pénale est déclarée et de faire des propositions concrètes d'amélioration.

Cette réflexion s'est donc inscrite tout naturellement dans le débat lancé par le Garde des Sceaux au mois de septembre 2003. L'APEV a participé au groupe de travail dont les conclusions ont été publiées par la Chancellerie en décembre.

Un groupe de travail Santé-Justice a été mis en place au mois de septembre 2004, ses conclusions iront-elles dans le bon sens ? Un nouvel espoir pour les victimes.

**Alain Boulay**  
**Annie Ghuysen**

## Propositions de l'APEV

- 1 **Suppression du "non-lieu" prononcé par le juge d'instruction, et obligation de mener l'instruction et l'enquête à leur terme.**
- 2 **Passage devant une juridiction de jugement ad hoc ou devant les assises comme la loi actuelle le permet : imputabilité du crime et déclaration d'irresponsabilité après un débat public contradictoire.**
- 3 **Information des victimes (partie civile) tout au long de la procédure comme pour tous les crimes (y compris lors de la sortie de prison ou d'hôpital psychiatrique).**
- 4 **Hospitalisation dans un établissement spécialisé (UMD) et suppression des autorisations de sortie pour éviter les récidives, (la personne ayant été déclarée dangereuse par les experts).**
- 5 **Décision judiciaire de la sortie de l'hôpital psychiatrique.**



Dès sa création, l'APEV s'est tournée vers d'autres pays, entrant en contact avec des associations similaires, le NCMEC aux Etats Unis, Réseau Enfant Retour au Canada et le NMPH en Angleterre, avec lesquelles elle a conservé des liens très étroits.

Aucune association n'existait alors en Belgique, aussi plusieurs parents de victimes belges (la maman d'Elisabeth, les parents de Julie et de Mélissa, les parents de Marc et de Corinne et ceux de Joris) sont venus en France participer aux réunions de l'APEV, pour rencontrer d'autres familles et partager leur vécu.

Le crime est international, seule une coopération entre tous les pays peut permettre de retrouver plus rapidement les enfants disparus. Si les forces de police et de gendarmerie doivent se plier à de lour-

des contraintes administratives, les associations s'affranchissent plus facilement des frontières. C'est donc tout naturellement qu'en 2001, l'APEV a fait partie des associations fondatrices de la Fédération Européenne pour les Enfants Disparus et Exploités.

Aujourd'hui, 19 associations représentant 15 pays européens composent la Fédération. La France y est représentée, outre l'APEV, par la Fondation pour l'Enfance et par La Mouette, dont les présidents font partie du Conseil d'Administration.

Première décision communautaire, symbolique, faire du 25 mai la journée internationale des enfants disparus, célébrée partout en Europe.

Enfin, depuis quelques mois, l'APEV a noué des contacts avec des associations de quelques pays de l'Est de l'Europe, qui sont également touchés par les phénomènes de disparitions.

**Lysiane Lelue**

# Disparitions



## 25 mai : Journée internationale des enfants disparus

A l'initiative des 3 associations françaises membres de la Fédération Européenne pour les Enfants Disparus et Exploités (La Fondation pour l'Enfance, La Mouette et l'APEV), la France célèbre depuis 2 ans la journée internationale des enfants disparus.

A cette occasion, le Ministre de la Justice et le Ministre de la Famille ont signé, à la Chancellerie, en présence des associations, un protocole d'accord pour la

création du centre national « SOS Enfants Disparus ».

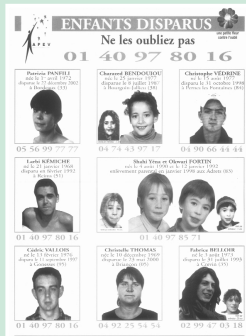
Cette année, afin de sensibiliser le public et les pouvoirs publics, un petit clip vidéo a été diffusé largement sur les chaînes de télévision. Ce clip a été réalisé gracieusement par le journaliste Olivier Piguetti et c'est Yan Arribar qui a prêté sa voix, qu'ils en soient ici remerciés.

### Avis de recherche

Centre opérationnel, l'APEV participe activement à la recherche des enfants disparus, et apporte un soutien aux familles :

- site internet d'information,
- diffusion d'avis de recherche,
- organisation de groupes de parole pour les familles
- aide de policiers bénévoles à la retraite.

L'APEV a lancé une nouvelle campagne d'affichage pour la recherche de 9 personnes disparues : enlèvement criminel d'un enfant, rapt parental, disparitions inquiétantes



d'adolescents et de jeunes majeurs. 50.000 exemplaires ont été diffusés au mois de juillet : commissariats de police, gendarmeries, gares et locaux du personnel SNCF, bureaux de poste, aéroports, pompiers, mairies, préfectorales... et nous l'espérons bientôt, dans tous les hôpitaux et toutes les ambassades de France à l'étranger.

Cette nouvelle affiche est disponible auprès de l'APEV.



Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, lancement du Centre National **SOS Enfants Disparus et du N°AZUR 0 810 012 014** pour écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.

Autour de la Fondation pour l'Enfance et du centre d'écoute de l'INAVEM, 5 associations ont uni leurs efforts et leur compétence, pour démultiplier leurs actions : La Mouette, ManuAssociation, le CSMEE (Collectif de Solidarité aux Mères des Enfants Enlevés), SEIE (SOS Enlèvements Internationaux d'Enfants), et l'APEV.

Aboutissement de 4 années de travail, la convention de partenariat, signée par le Ministère de la Justice et le Ministère de la Famille et de l'Enfance garantit l'engagement des pouvoirs publics à nos côtés.

### Les « Vétérans »

Le groupe des Vétérans s'est étoffé. 13 anciens officiers de police judiciaire sont maintenant bénévoles à l'APEV, ils aident à maintenir les relations entre les familles des personnes disparues, les enquêteurs, et l'OCDIP (l'Office Central chargé des Disparitions Inquiétantes de Personnes).

Suite à leurs interventions de nombreux jeunes en fugue ont été retrouvés. Par ailleurs, afin de tenter de relancer les enquêtes, ils ont étudié plusieurs dossiers de disparitions et de meurtres non-élucidés, et remis leurs conclusions aux magistrats concernés. Les résultats sont probants : le parquet de Nanterre vient de rouvrir une information judiciaire sur le meurtre de Hémadavy Greedharry, 10 ans, dont le corps avait été retrouvé carbonisé le 30 mai 1987 en région parisienne, et l'enquête sur la disparition de Joffrey Dagneau, 17 ans, disparu le 15 décembre 1997 de Bretigny/Orge, a été réouverte par le parquet d'Evry.

Autre exemple, celui d'Ingrid Jouglet, 12 ans, victime d'un meurtre en 1990 dont le dossier avait été clôturé en 1993. A partir de l'étude du groupe des Vétérans, le meurtrier d'Ingrid a été retrouvé par le frère de la victime et mis à la disposition de la Justice en mars 2004, 14 ans après les faits, 10 ans après le non-lieu.

*Il faut remarquer que sans l'opiniâtreté et la mobilisation des victimes, ces dossiers seraient aujourd'hui définitivement clos.*

### Convention entre la SNCF et l'APEV

Le 27 avril 2004, le Président Louis Gallois a signé une convention de partenariat avec l'APEV, afin de mieux coordonner les actions de chacun dans la recherche des enfants disparus.

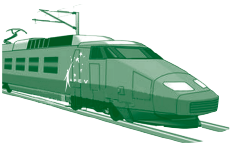
Par cette convention, la SNCF s'engage à contribuer aux actions menées par l'APEV. Il s'agit notamment pour l'entreprise de favoriser la diffusion dans les gares des affiches d'avis de recherche, et de développer les dispositifs d'échanges d'informations entre les agents du service commercial trains (les contrôleurs), de la Surveillance générale (la police des transports) et les représentants de la police et de la gendarmerie.

Cette démarche est complémentaire des actions d'aide et d'assistance aux victimes menées par la SNCF.

L'APEV remercie Louis Gallois, président de la SNCF, pour son engagement personnel.



Signature de la convention entre Louis Gallois  
Président de la SNCF et Alain Boulay pour l'APEV

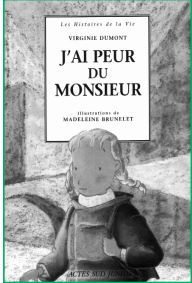




# Prévention

## J'ai peur du Monsieur

de Virginie Dumont, illustré par Madeleine Brunelet, avant-propos de Nathalie Baye, aux éditions Actes Sud Junior.



Ce livre évoque, sous forme de fiction, la délicate question de la violence de certains adultes envers les enfants et les difficultés de ces derniers à comprendre. Il propose aussi des réponses pour leur apprendre à dire non et à mieux se protéger, sans pour autant les inciter à refuser la tendresse de leurs proches ou à se méfier sans raison de tout un chacun.

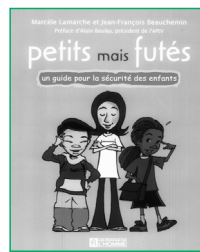
De nombreux enseignants utilisent cet ouvrage pour entamer le dialogue avec les enfants.

Ce livre a obtenu le label Grande Cause Nationale 1997, protection de l'enfance maltraitée.

Il peut être commandé directement à l'association au prix de 10 € (8€ + 2 € de frais d'envoi).

## Petits mais futés

de Marcèle Lamarche et Jean-François Beauchemin, aux éditions de l'Homme. Préface d'Alain Boulay



L'APEV veut mettre l'accent sur la détection, par les enfants eux-mêmes, des situations à risques. Sans négliger le rôle important des adultes, il est indispensable d'apprendre aux enfants à identifier et à éviter les situations potentiellement dangereuses.

« Petits mais futés » répond parfaitement à cet objectif, en mettant le jeune lecteur dans des situations qui le font réfléchir à l'attitude de certains adultes et lui permettent d'acquérir le bon réflexe. Les scénarios proposés dans ce livre sont des exemples qui peuvent se décliner à l'infini.

Ce livre est en vente à l'APEV au prix de 14 € (12 € + 2 € de frais de port).

## Victimes de l'image... à la réalité



A l'occasion de son dixième anniversaire, l'APEV a organisé un colloque le 19 octobre 2001 au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux.

Les textes complets du colloque ont été édités aux éditions L'Harmattan.

Vous pouvez commander directement cet ouvrage à l'APEV, au prix de 18 € (16 € + 2 € de frais de port).

## Assemblée Générale

Le 21 juin 2003, l'assemblée générale de l'APEV au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux, a réuni de nombreuses familles, en présence de Jean-Luc Blouet Conseiller technique auprès du Garde des Sceaux qui a présenté les évolutions législatives en cours, et d'André Santini député maire de la ville venu nous apporter son soutien.

\* Après plusieurs années d'activité, l'antenne des Alpes-Maritimes a fermé ses portes. Au nom de tous les parents, nous remercions Annie Audoye pour son engagement et ses actions au service des familles d'enfants disparus. Ses qualités humaines et son dévouement ont été appréciés de tous.

\* Une nouvelle antenne régionale a été créée dans les Côtes d'Armor, grâce à l'engagement de Marie-Françoise Kernec qui en prend la responsabilité. Marie-Françoise avait assuré la permanence de l'association à Issy-les-Moulineaux, avant de s'établir en Bretagne.

## Tout Doux

Le 16 mai, l'association Tout Doux a organisé un regroupement national de VW Coccinelles, les bénéficiaires de cette journée ont été reversés à l'APEV.

Après un défilé de modèles anciens, Philippe Cosset président de Tout Doux a remis au président de l'APEV un chèque de 700 €.

L'APEV remercie l'équipe de Tout Doux pour sa générosité.



Les membres de l'Association Tout Doux et son Président Philippe Cosset, et Alain Boulay

© Yvonne Républicaine FC

L'APEV est membre du Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE) qui regroupe plus de cent associations, dont le but est de veiller à l'application et au respect par la France de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

L'APEV est membre de la Fédération Européenne pour les Enfants Disparus et Exploités. Elle est partenaire du Centre National "SOS Enfants Disparus".

En France, l'APEV travaille en étroite collaboration avec les associations d'aide aux victimes

de l'INAVEM, et avec plusieurs associations de défense de l'enfance maltraitée dont "La Fondation pour l'Enfance", "La Voix de l'Enfant" et "Enfance Majuscule". A l'étranger, l'APEV est en contact avec des associations spécialisées dans la recherche des enfants disparus, "National Missing Person Helpline" en Angleterre, "Child Focus" en Belgique, "Réseau Enfant Retour" au Québec et "National Center for Missing and Exploited Children" aux Etats-Unis.

### Conseil d'Administration de l'APEV :

**Président :** Alain BOULAY  
**Trésorier :** Christian DUMONT  
**Secrétaire :** Patrick MYRAN  
**Administrateurs :** Alain BERGANTINI  
Marie-José BOULAY  
Danièle CASTRO  
Geneviève DUMONT  
Pascaline MORE  
Jeannine SAINT-PIERRE



**Responsables :**  
Lysiane LELUE : Relations Internationales  
Annie GHUYSEN : Accueil, permanence  
Nicolas BOULAY : Sitemestres

### Fiscalité des dons

Déclarée Association de Bienfaisance par arrêté préfectoral des Hauts de Seine du 13 février 1997, renouvelée le 26 mars 2003, l'APEV est autorisée à recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts ; ses donateurs bénéficient des avantages fiscaux prévus par la loi.

Votre soutien nous est indispensable. Nous vous remercions de votre aide et de votre fidélité.

## Antennes régionales

**ANTENNE DE NANTES**  
Patrick MYRAN  
15, rue du Bois Maurice  
44980 Sainte-Luce-sur-Loire  
☎ / FAX 02 51 85 04 42

**ANTENNE DES CÔTES D'ARMOR**  
Marie-Françoise KERNEC  
Lan ar Bourg  
22420 Le Vieux-Marché  
☎ 02 96 38 30 02

**ANTENNE DE L'ISÈRE**  
Danièle CASTRO  
B.P. 16  
38880 Autrans  
☎ 04 76 94 76 68

**ANTENNE DE LYON**  
Jeannine SAINT-PIERRE  
Les Mésanges, chemin de Chalay  
69380 Chasselay  
☎ 04 78 47 69 89

**ANTENNE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**  
Alain BERGANTINI  
25, avenue de Maurin, bât.D  
34000 Montpellier  
☎ 04 67 92 96 41